



POUR L'INNOVATION DANS LE DÉVELOPPEMENT DES OFFICIELS AU QUÉBEC

Statuts et règlements

NATURE ET OBJETS

Le **Prix Innovation CDO** est remis annuellement pour souligner la contribution particulière d'une fédération s'étant distinguée au Québec dans le cadre d'une initiative novatrice pour le développement des officiels.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Les candidatures doivent provenir exclusivement des fédérations sportives membres de **SPORTSQUÉBEC**.
- Les performances et motifs justifiant la candidature doivent avoir été réalisés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015.

PROCÉDURES DE CANDIDATURE

- Une fédération désirant poser sa candidature doit faire parvenir à **SPORTSQUÉBEC**, une **copie électronique** du formulaire de candidature et des annexes pour chaque sport soumis **au plus tard le 1^{er} avril 2016**.

COMITÉ DE SÉLECTION

SPORTSQUÉBEC formera un Comité de sélection composé d'un maximum de 3 personnes votantes reconnues pour leurs compétences en sport; les représentants des fédérations membres ainsi que les employés de **SPORTSQUÉBEC**, ne peuvent pas en faire partie.

- Le Comité sera présidé par un des membres votants.
- Un permanent de **SPORTSQUÉBEC** agira comme personne-ressource auprès du Comité.
- Le Comité peut, s'il le juge à propos, demander un complément d'informations sur les candidatures.
- Le quorum, à toute rencontre concernant la sélection du lauréat, est de 3 membres votants.
- Les décisions du Comité sont prises à la majorité des membres présents.

MÉCANISMES DE SÉLECTION

- **SPORTSQUÉBEC** expédiera les dossiers de candidature aux membres du Comité de sélection aux fins d'analyse.
- Seront retenues les candidatures reposant sur la réalisation de nouveaux projets à l'intérieur de la fédération et ce, au courant de l'année de référence.
- Dans les 30 jours ouvrables suivant la réception des dossiers, le Comité devra procéder à l'identification du lauréat.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Les projets possibles peuvent toucher l'un des champs suivants :
 - la formation ou le perfectionnement théorique et technique des officiels et/ou des formateurs des officiels,
 - la promotion et la valorisation du rôle de l'officiel,
 - les mesures prises pour favoriser le recrutement et la rétention des officiels,
 - l'élaboration d'outils ayant des applications en matière de développement des officiels,
 - le soutien aux initiatives du Comité pour le développement des officiels (CDO),
 - les activités de reconnaissance des officiels.

DÉVOILEMENT

La fédération gagnante sera dévoilée dans le cadre de l'Assemblée annuelle de **SPORTSQUÉBEC**.